



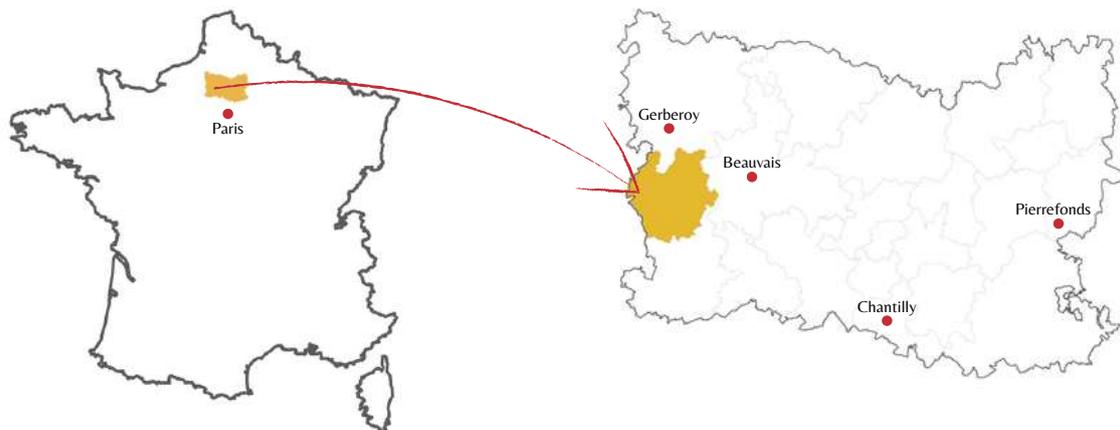
*Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray*

# *Destination* *groupes*

**2025**



# Le Pays de Bray



Le Pays de Bray, surnommé "l'Oise Normande" est une destination idéale pour les amoureux du patrimoine et de la nature. Située à 1h de Paris, de Rouen ou d'Amiens et proche de Beauvais, la destination regorge de trésors et de curiosités. Vous pourrez **découvrir** les petits villages qui vous font ouvrir l'œil, **rencontrer** les artisans et producteurs locaux qui partagent leur quotidien ou **admirer** la splendeur du patrimoine qui traverse le temps.

Nous proposons également des sorties "couplées" avec des destinations proches et toutes aussi touristiques dans l'Oise, l'Eure ou la Seine-Maritime : Gerberoy, Forges-les-Eaux, Lyons-la-Forêt.

Comme de nombreux groupes, osez faire un détour !

La satisfaction client est notre priorité :



4.60 / 5 est la note de la satisfaction groupes 2024 en Pays de Bray.

*"Une très belle sortie, les séniors sont très contents de leur visite et des différentes prestations proposées. Merci pour cette belle journée."* Groupe venu du Val-de-Marne, en juin 2024

*"Un grand merci Elise, et toute votre équipe pour cette merveilleuse Sortie du 4 avril 2024. Le parcours est spectaculaire et vaut vraiment le coup. Explications très intéressantes de la guide du « musée de la Nacre », qu'elle a su nous faire partager avec beaucoup d'amour et de connaissances. Le restaurant : excellent accueil de la part de l'équipe, produits de qualité et locaux. Le service est impeccable. Et pour finir la visite de la Fromagerie Jean Marie Beaudoin Produits locaux de qualité et d'exception... Accueil formidable ! Visite complète sur la fabrication des fromages de cette ferme. Des pâturages à la dégustation. Très intéressant et très enrichissant. Je vous remercie pour toute l'organisation de cette sortie complètement réussie et qui a E-NOR-ME-MENT plu à tout le monde, tous nos séniors ont été enchantés de ce superbe journée. Ce fut un plaisir de travailler avec vous et nous n'hésiterons pas à vous contacter pour futurs projets."* Groupe venu de Seine-Saint-Denis en avril 2024



*Une demande ?  
Une envie d'excursion ?  
Contactez-moi !*

Élise GAZEL

egazel@cc-paysdebray.fr

+33 (0)3 44 82 62 74

+33 (0)6 82 34 52 50

# Découvrez

Les nouveautés 2025 : p. 4-5

Les idées-circuits :

- N°1 : Lumière sur... le Pays de Bray p. 6-7
- N°2 : Découverte de l'Oise Normande p. 8-9
- N°3 : Entre patrimoine et nature p. 10-11
- N°4 : D'histoires en Histoire... p. 12-13
- N°5 : Pays de Bray 100% nature p. 14-15

À la carte : p. 16-18

Envie de la visite du circuit n°1 et de la découverte du n°3 ? C'est possible ! Retrouvez tous les sites que nous proposons à la visite, pour une demi-journée ou journée sur-mesure

Suggestions de menus p. 19-20

Laissez-vous inspirer p. 21

Conditions particulières de vente p. 22-23

Les offres proposées sont soumises à réservation et contractualisées.

Des frais de dossier à hauteur de 10.00€ sont appliqués pour toute demande de circuit.

Les devis sont gratuits et n'engagent aucune réservation auprès des sites. Dès signature, un acompte de 30% vous est demandé. À réception seulement, les réservations sont effectives auprès des partenaires.

L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours N°IM060120015



# Les nouveautés 2025



*Nouvelle année, nouvelles visites !*

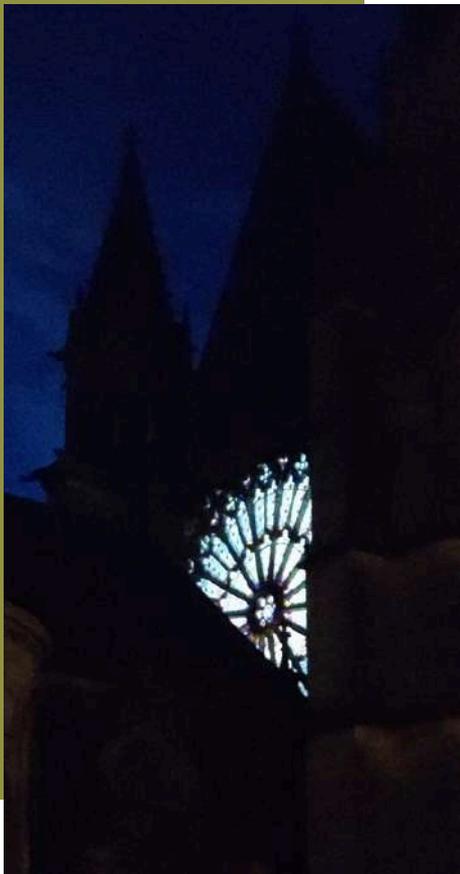
La visite guidée de l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly fait peau neuve !

Découvrez en 2025 la visite guidée 2.0 du monument phare du Pays de Bray Oise : la Communauté de communes du Pays de Bray a souhaité promouvoir les richesses patrimoniales de son territoire en valorisant notamment l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly et sa chapelle, grâce à une scénographie immersive pour une nouvelle expérience de visite.

Ludique et accessible, le résultat se veut pour tout public et permet une immersion de siècles en siècles.

Une signalétique dynamique et impactante vous est proposée sous forme de panneaux, installés à l'intérieur de l'Office de tourisme et en extérieur. Ces espaces de médiation décrivent l'histoire de l'Abbaye, les caractéristiques du Pays de Bray et l'architecture du monument. Ces panneaux seront de nouveaux supports pour les visites guidées, dispensées par les guides-conférenciers.

La table tactile permettra de voyager dans l'histoire du XIV<sup>ème</sup> au XXI<sup>ème</sup> siècle et dans le même temps, la maquette 3D permettra une mise en valeur de l'ensemble de l'Abbaye.



## *La valorisation nocturne de l'abbatiale*

Grande nouveauté 2025, le mapping "spectacle" sur la façade du monument ravira petits et grands.

Ce temps de mise en lumière vous sera proposé dès juin 2025, en circuit d'après-midi et soirée (voir p.6-7).

À la nuit tombée, laissez-vous porter par la danse des lumières, qui viennent souligner les détails architecturaux de l'Abbatiale et vous racontent son histoire...



# Les nouveautés 2025

*Un nouveau partenaire pour les pauses repas !*

À Lachapelle-aux-Pots, il sera désormais possible de déjeuner au restaurant Il Pozzo.

Situé à deux pas du Musée de la Poterie et ayant une grande capacité d'accueil, le restaurant ravira vos papilles...

On vous garantie de bien manger ! Cuisine maison, produits frais et de qualité... tout est fait pour que vous passiez un bon moment pour déjeuner. Le petit plus ? Un menu spécial "cuisine italienne" vous sera proposé. Antipasti, pasta, tiramisu... que de bons mots qui nous rappellent le soleil et la Méditerranée !

Menu italien incluant un apéritif (prosecco), 2 entrées, plat, dessert, 1/4 de vin, eau et café

Assiette de charcuteries italiennes  
OU

Fritto misto (beignets de calamars  
et de crevettes, sauce cocktail)

\*\*\*

Penne à la napolitaine, sauce tomate  
et parmigiano

Escalope de veau à la calabraise,  
tomates, vin blanc et câpres et  
purée maison

\*\*\*

Tiramisu classico café



*Visite guidée de l'église de Villers-Saint-Barthélemy*

C'est une pépite du territoire que nous vous proposons de découvrir dès 2025 : l'église Saint-Martin de Villers-Saint-Barthélemy.

Pourquoi vous proposer cette visite ?

Cet édifice est exceptionnel !

- par la richesse de son mobilier classé aux Monuments Historiques,
- par les surprenants graffitis extérieurs (dessins creusés, cupules, ex-voto)
- par son chemin de Croix fait de tableaux
- par les bannières et sculptures dédiées à Saint-Martin
- par son carrelage magnifique, parfaitement entretenu...

Cette église du Xème siècle, de style roman et qui a vécu de nombreux changements vous ouvre ses portes pour en découvrir les secrets...

Laissez-vous tenter par une nouvelle visite !



# Lumière sur... le Pays de Bray



À partir de  
**54,00€**  
/personne

Prestations sous réserve de disponibilités.  
Circuit disponible à partir de juin 2025.

Le tarif comprend : les entrées sur sites, les visites guidées, le dîner en formule simple boissons comprises, la projection.

Le tarif ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du dîner, les frais de dossier.  
Parcours de 5km.

Idéal pour un groupe  
**de 20 à 55 personnes**

Le mot d'Élise :

Plongez-vous dans l'histoire et laissez-vous porter par le spectacle, vous en prendrez plein les yeux !



## Au programme de votre escapade...

### 14h : visite et dégustation à la Fromagerie Beudoin à Villers-sur-Auchy

Jean-Marie ouvre les portes de sa fromagerie, pour une visite-découverte de son métier dont il parle avec passion. Bray picard, Bray au lin, tomme au foin... autant de produits bios créés dans cette exploitation vous seront présentés. Vous terminerez la visite par une dégustation de fromages de la production, accompagnés de cidre local.

### 17h : visite guidée de l'Abbatiale et de la Sainte- Chapelle de Saint-Germer-de-Fly

Depuis des siècles, l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly et sa chapelle, fascinent. Historiens et architectes se précipitent ici pour découvrir les secrets de ces deux monuments qui marquent la transition entre l'art roman vers le gothique. Venez (re)découvrir cet édifice, avec sa nouvelle visite 2.0. Grâce à la modélisation 3D, plongez-vous dans l'histoire de ce lieu si atypique dans l'Oise. Votre visite sera ponctuée d'anecdotes sur la vie dans le bourg, par votre guide.

Êtes-vous prêt.e.s à remonter le temps ?

### 19h : dîner dans un restaurant du Pays de Bray

#### À la nuit tombée : mapping sur la façade de l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly

Grâce à des jeux de lumière et de vidéo projection, les contours et éléments architecturaux de l'Abbatiale sont soulignés et mis en valeur, élégamment. Durant une vingtaine de minutes, retracez l'histoire du lieu grâce à des animations projetées, de haute qualité qui ponctuent d'une touche magique, votre journée-découverte dans le Pays de Bray...

!/\ Les horaires peuvent varier en fonction de la tombée de la nuit. Pour un meilleur effet, il faut attendre nuit noire.

#### Suggestion de menu

Kir vin blanc

\*\*\*

Toast chèvre miel

OU

Salade César

\*\*\*

Escalope de volaille sauce normande et  
frites maison

OU

Roulé de filet de porc forestier et poêlée  
campagnarde

\*\*\*

Duo glacé

OU

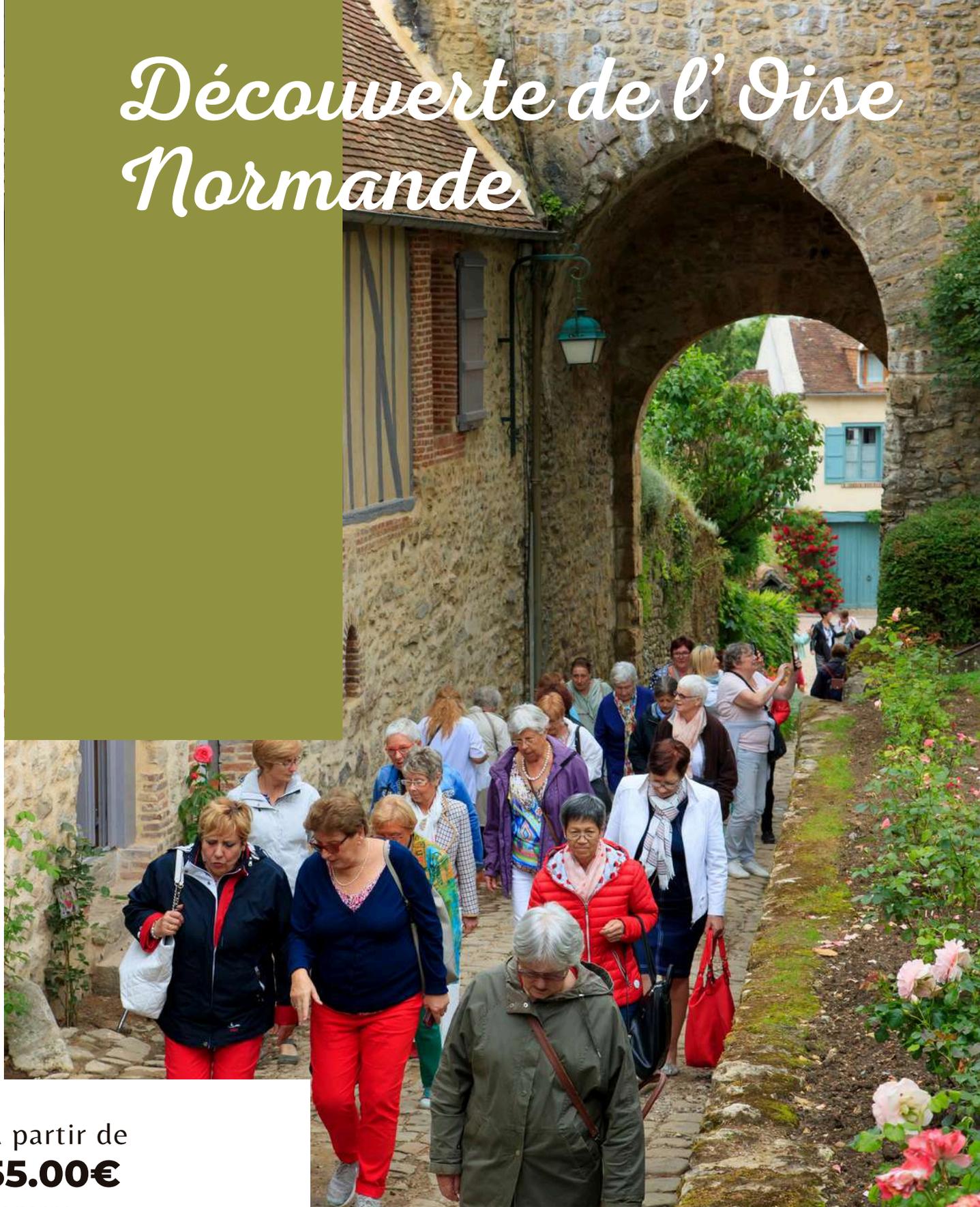
Tarte poire-chocolat

\*\*\*

1/4 de vin, eau minérale, café



# Découverte de l'Élise Normande



À partir de  
**55.00€**  
/personne

Prestations sous réserve de disponibilités.  
Périodes préconisées : toute l'année.

Le tarif comprend : les entrées sur sites, les visites guidées, le déjeuner en formule simple boissons comprises, la visite du musée ou la dégustation.

Le tarif ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner, les frais de dossier.

Parcours de 14km ou 18,5km.

Idéal pour un groupe  
**de 10 à 50 personnes**

Le conseil d'Élise :

Les mois de mai et juin sont les meilleurs pour voir les rosiers en fleurs à Gerberoy !



## *Au programme de votre journée...*

### *9h30 : visite guidée du village de Gerberoy*

Aux abords des ruelles pavées, découvrez l'un des plus beaux villages de France. Les maisons du XVIIe et XVIIIe siècle, colorées, en bois, en torchis, en briques ou en silex font de Gerberoy un lieu de flânerie unique. Source d'inspiration pour l'impressionnisme, elle dispose de magnifiques rosiers grimpants sur les façades et inspirèrent notamment Henri Le Sidaner. Vous pourrez également découvrir grâce à votre guide, l'histoire et le passé glorieux du village lui conférant quelques vestiges hors du temps.

### *12h30 : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray*

### *14h45 : visite guidée de l'Abbatiale et de la Sainte-Chapelle de Saint-Germer-de-Fly*

Depuis des siècles, l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly et sa chapelle, fascinent. Historiens et architectes se précipitent ici pour découvrir les secrets de ces deux monuments qui marquent la transition entre l'art roman vers le gothique. Venez (re)découvrir cet édifice, avec sa nouvelle visite 2.0. Grâce à la modélisation 3D, plongez-vous dans l'histoire de ce lieu si atypique dans l'Oise. Votre visite sera ponctuée d'anecdotes sur la vie dans le bourg, par votre guide.

### *En option à 16h15 : visite guidée du musée des Arts et Traditions Populaires*

Ce petit musée communal est qualifié de simple et authentique. Plongez-vous dans la vie des Brayons d'antan, qui était rythmée entre vie rurale dans les champs et vie artisanale avec le travail de l'argile.

### *Ou : à 16h30 : dégustation à la fromagerie*

Pour clôturer cette journée avec une touche gourmande, Jean-Marie et Annabelle vous accueilleront au sein de leur ferme pour une dégustation de leurs fromages accompagnés de jus de pommes et cidre locaux.

### *18h : fin de votre journée*

#### *Suggestion de menu*

Kir Normand et canapés

\*\*\*

Ficelle Picarde

OU

Terrine maison

\*\*\*

Poulet au cidre

OU

Rôti de veau sauce forestière

\*\*\*

Saint-Germer aux pommes

OU

Moelleux au chocolat

\*\*\*

1/4 de vin, eau, café



# Entre patrimoine et nature



À partir de

**56.00€**

/personne

Prestations sous réserve de disponibilités.

Périodes préconisées : d'avril à octobre.

Le tarif comprend : les entrées sur sites, les visites guidées, le déjeuner en formule simple boissons comprises.

Le tarif ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner, les frais de dossier.

Parcours de 14km.

Idéal pour un groupe  
**de 20 à 40 personnes**

Le conseil d'Élise :

Laissez-vous séduire par la douceur des ânes et la gentillesse d'André. Le petit + : en mai, vous verrez les ânonns !

## Le programme des découvertes

10h : visite guidée du musée de la Poterie  
à Lachapelle-aux-Pots

L'argile... cet élément clé du Pays de Bray vous dévoilera ses secrets. De son utilisation "cru" aux œuvres de potiers et céramistes locaux, votre guide vous contera les anecdotes liées à cette matière emblématique de notre territoire et vous présentera quelques-unes des 300 pièces usuelles ou artistiques présentes dans le musée.

Visite réalisée en deux groupes de 20 personnes maximum.

OU

9h30 : visite guidée du musée de la Nacre  
et de la tabletterie à Méru

Le musée, abrité dans une usine réhabilitée, conserve et met en scène un artisanat local. Les métiers de boutonier et de tabletier, autour de la nacre et de matières semi-précieuses vous y seront exposés par les guides démonstrateurs. Vous découvrirez avec eux la fabrication d'un bouton de nacre dans un atelier de boutonier fidèlement reconstitué et activé par une machine à vapeur.

12h30 : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray

15h : visite de l'Asinerie du Vauroux et de son  
musée hippomobile

Elle est l'une des plus grandes asineries de France où de multiples races se côtoient. À la tête de cet élevage insolite, vous aurez la chance de rencontrer André qui vous partagera l'histoire et les modes de vie de cet équidé. Son objectif ? Valoriser et changer l'image de cet animal perçu comme têtu et servant auparavant à labourer les champs ou porter des charges. Vous pourrez également visiter un charmant petit musée consacré aux voitures hippomobiles.. .

17h30 : fin de votre journée 

### Suggestion de menu

Kir breton cassis

\*\*\*

Salade périgourdine

\*\*\*

Lasagnes  
ricotta-épinards

\*\*\*

Brioche perdue  
et boule de glace caramel

\*\*\*

1/4 de vin, eau en carafe, café



# D'histoires en Histoire...



À partir de

**53.00€**

/personne

Prestations sous réserve de disponibilités.  
Périodes préconisées : toute l'année.

Le tarif comprend : les entrées sur sites, les visites guidées, le déjeuner en formule supérieure boissons comprises.

Le tarif ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner, les frais de dossier.  
Parcours de 33km.

Idéal pour un groupe  
**de 10 à 50 personnes**

Le conseil d'Élise :

Prévoyez les appareils photo ! Vous en  
prendrez plein les yeux !



## Au programme de votre journée...

### 9h30 : visite guidée de Lyons-la-Forêt

Comme son nom l'indique, le village dispose du plus grand massif forestier de Normandie et d'une des plus belles hêtraies « cathédrales » d'Europe. Tantôt siège militaire, tantôt lieu de villégiature et de chasse, ce fut également une destination mondaine et le village de Madame Bovary. Lieu de promenade idéal pour les amoureux de la nature, découvrez l'histoire de ses ruelles, de ses halles et admirez l'architecture de ce village labellisé "Plus beau village de France".

### 12h30 : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray

### 15h : visite guidée de l'Abbatiale et de la Sainte-Chapelle de Saint-Germer-de-Fly

Depuis des siècles, l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly et sa chapelle, fascinent. Historiens et architectes se précipitent ici pour découvrir les secrets de ces deux monuments qui marquent la transition entre l'art roman vers le gothique. Venez (re)découvrir cet édifice, avec sa nouvelle visite 2.0. Grâce à la modélisation 3D, plongez-vous dans l'histoire de ce lieu si atypique dans l'Oise. Votre visite sera ponctuée d'anecdotes sur la vie dans le bourg, par votre guide.

### Suggestion de menu

Kir pétillant et amuses-bouches

\*\*\*

Assortiment de cochonaille

OU

Salade périgourdine

\*\*\*

Pavé de rumsteak sauce échalote  
et frites maison

OU

Dos de lieu noir sauce beurre citronné  
et dôme de riz

\*\*\*

Mousse au chocolat maison

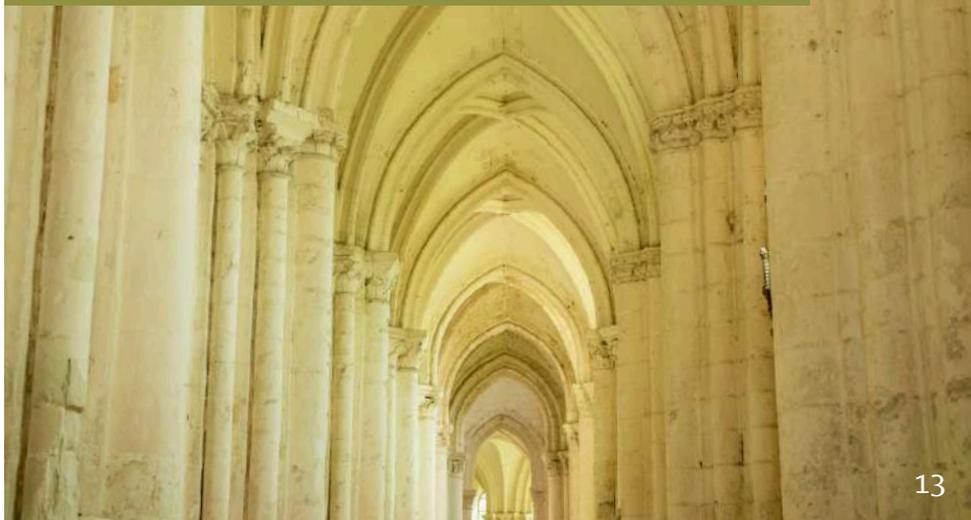
OU

Tarte Normande et boule de glace vanille

\*\*\*

1/4 de vin, eau minérale, café

17h : fin de votre journée



# Pays de Bray 100% nature



À partir de  
**48.50€**

/personne\*

\*sur une base 20 participants

Prestations sous réserve de disponibilités.  
Périodes préconisées : d'avril à octobre.

Le tarif comprend : les entrées sur sites, les visites guidées, le déjeuner en formule simple boissons comprises.

Le tarif ne comprend pas : le transport, l'assurance annulation, les dépenses personnelles, les éventuels suppléments du déjeuner, les frais de dossier.  
Parcours de 18km.

Idéal pour un groupe  
**de 10 à 25 personnes**

Le mot d'Élise :

Idéal pour les petits groupes de randonneurs ou les amoureux de la nature !



## *Au programme de votre journée...*

### *10h : visite du Mont Sainte-Hélène : mythes et légendes*

Ce lieu aussi atypique que magique regorge de trésors : panorama à couper le souffle, tilleul tricentenaire, œuvres d'art monumentales... Votre guide vous contera l'histoire de ce lieu, ponctuée de légendes autour de la nature et de la forêt. Vous découvrirez enfin pourquoi cet espace naturel fait partie des incontournables en Pays de Bray. Lorsque nature, histoire, légendes et art se mêlent, on voit les choses autrement !  
Quelle anecdote vous plaira le plus ?

### *12h30 : déjeuner dans un restaurant du Pays de Bray*

### *15h : visite du Jardin du Naturaliste*

Prenez le temps de découvrir la végétation du Pays de Bray accompagnés du propriétaire des lieux. Au cœur de son jardin naturel et pédagogique, Olivier vous apportera conseils et formations le temps d'une visite. À l'origine, ce jardin était une pâture abandonnée qu'il a aménagée avec des méthodes douces. Sa volonté est de trouver un équilibre entre jardiner et laisser faire la nature. Vous pourrez ainsi voir les plants d'espèces locales tout en flânant entre plantes indigènes et fleurs sauvages.

### *Suggestion de menu*

Kir cassis

\*\*\*

Cassolette Dieppoise

\*\*\*

Escalope normande sauce champignons,  
flambée au cidre et écrasé de pommes de  
terre

\*\*\*

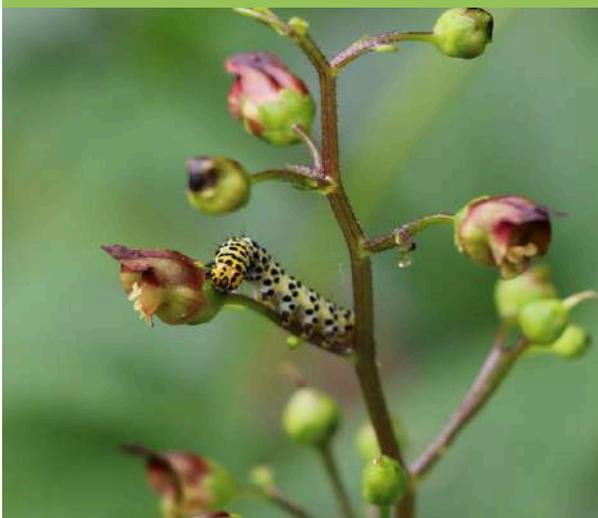
Moelleux chocolat noir et glace vanille,  
crème anglaise

\*\*\*

1/4 de vin, eau en carafe, café

### *17h30 : fin de votre journée*

!\\ ce circuit est préconisé pour les personnes sans difficulté pour marcher ou se déplacer. Il est préférable de prévoir de bonnes chaussures et d'être en bonne condition physique. Circuit réservé aux petits groupes, maximum 25 participants. Il n'y a pas de toilettes à disposition dans les sites, uniquement au moment de la pause déjeuner. Circuit sous réserve de conditions météo favorables !\\



# À la carte...



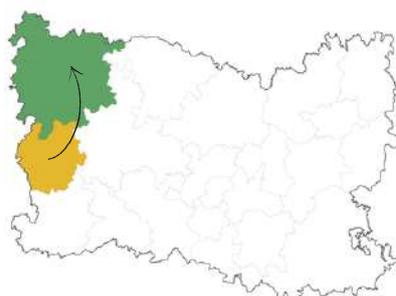
## *Chez nous, dans le Pays de Bray - Oise*

- Visite guidée de l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly
  - durée 1h15 à 1h30
- Visite guidée du Musée des Arts et Traditions Populaires de Saint-Germer-de-Fly
  - durée 30 à 45 minutes (!\ par petits groupes : 20 pers maxi)
- Visite guidée du musée de la Poterie à Lachapelle-aux-Pots
  - durée 45 minutes (!\ par petits groupes : 20 pers maxi)
- Visite guidée de l'église de Villers-Saint-Barthélemy
  - durée 1h à 1h15
- Visite commentée de l'Asinerie du Vauroux et du musée hippomobile
  - durée 1h30 à 2h
- Visite et dégustation à la Fromagerie Beaudoin
  - durée 2h à 2h30
- Dégustation à la Fromagerie Beaudoin
  - durée 1h à 1h30
- Visite du Jardin du Naturaliste
  - durée 2h
- Visite guidée du Mont Sainte-Hélène à Saint-Pierre-ès-Champs
  - durée 1h30

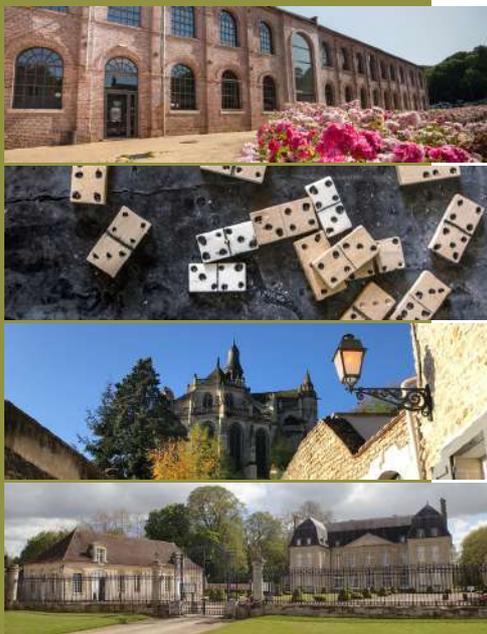


## *À quelques minutes, en Picardie Verte*

- Visite guidée du village de Gerberoy
  - durée 2h
- Visite guidée du jardin des Ifs
  - durée 1h
- Visite guidée des Jardins Le Sidaner
  - durée 1h30
- Visite du Clos de Gerberoy
  - durée 1h30
- Visite guidée de la fabrique de Carrelages Saint-Samson
  - durée : 1h30
- Randonnée guidée avec l'Association Corrélation
  - durée variable de 1h30 à 3h

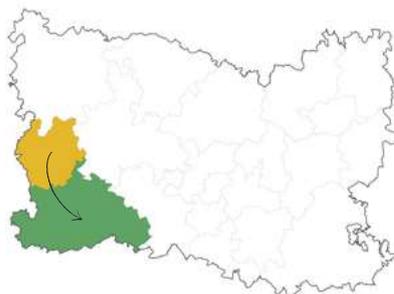


# À la carte...



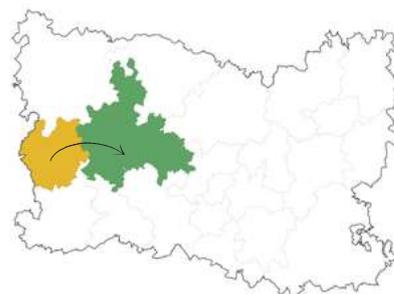
## *Très proche, dans le Vexin en Pays de Nacre*

- Visite guidée du musée de la Nacre et de la tabletterie à Méru
  - durée 1h30 à 2h
- Visite guidée “parcours de la Nacre” à Méru
  - durée 1h30 à 2h
- Visite guidée et dégustation à la Brasserie Duchmann à Chaumont-en-Vexin
  - durée 1h30 à 2h
- Visite guidée du château de Boury-en-Vexin
  - durée 45 min à 1h
- Visite guidée de Chaumont-en-Vexin
  - durée 1h30
- Visite guidée du musée Raymond Pillon à Chaumont-en-Vexin
  - durée 1h30



## *Juste à côté, dans le Beauvaisis*

- Visite guidée de la Cathédrale Saint-Pierre
  - durée 1h30
- Visite guidée de l'horloge astronomique de la Cathédrale
  - durée 35 min
- Visite guidée de la Maladrerie Saint-Lazare
  - durée 1h
- Visite guidée du MUDO
  - durée 1h
- Visite guidée de la Brosserie Française
  - durée 1h30
- Visite guidée de la manufacture de la tapisserie
  - durée 1h
- Visite du jardin du Brûle
  - durée 1h30
- Visite du jardin André Van Beek
  - durée 1h

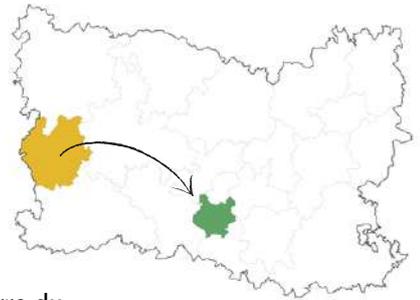


# À la carte...



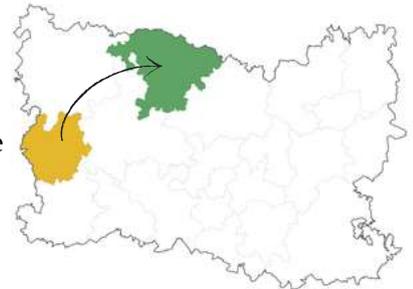
## En proximité, à Creil-Sud-Oise

- Visite guidée de la Clouterie Rivierre
  - durée 1h30
- Visite guidée du Musée Gallé-Juillet et Maison de la Faïence de Creil
  - durée 2h
- Visite guidée du Château de Montataire
  - durée 2h
- Visite guidée de la Maison de la pierre du sud de l'Oise
  - durée 1h30
- Visite guidée de l'Abbatiale de Saint-Leu d'Esserent
  - durée 1h30 à 2h



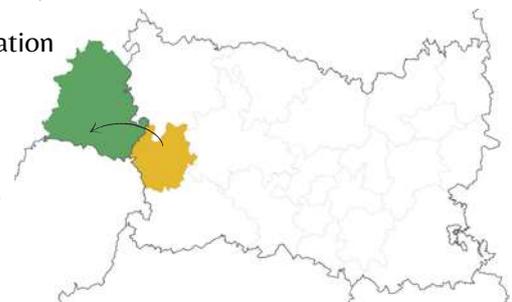
## Dans l'Oise Picarde

- Visite guidée du musée archéologique de l'Oise à Vendeuil-Caply
  - durée 1h30 à 2h



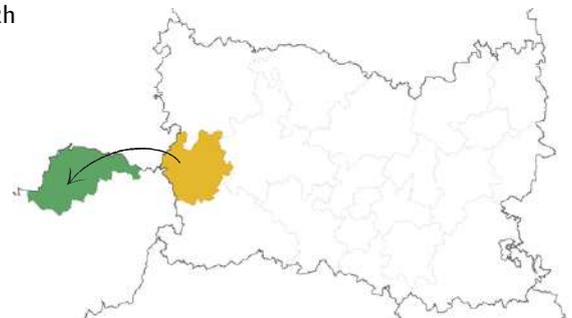
## Avec nos voisins Normands (76)

- Visite guidée de l'ancienne station thermale de Forges-les-Eaux
  - durée 2h
- Visite de la cidrerie-distillerie du Domaine Duclos Fougeray
  - durée 2h à 2h30



## Avec nos voisins Normands (27)

- Visite guidée du village de Lyons-la-Forêt
  - durée 1h30 à 2h





# Menus

## Préparés par les chefs

Chaque menu est proposé avec eau en carafe, 1/4 de vin et café.  
Nous vous remercions de choisir un menu unique parmi les 3 suggestions d'entrées, de plats et de desserts pour tout votre groupe.  
Formule complète avec fromage possible lorsque cela est mentionné.  
Possibilité d'adapter les menus aux régimes spéciaux et/ou allergies, il suffit d'en faire la demande lors de la réservation.

### Menu n°1 Saint-Germer-de-Fly Formule express, simple ou complète

#### Apéritif

Kir vin blanc

#### Entrées

Assiette de cochonaille : jambon blanc, rosette, saucisson à l'ail, terrine de campagne, beurre, cornichons

Toast Chèvre miel, chiffonnade de jambon de pays sur salade

Salade César : salade, tomates, poulet, parmesan, sauce César

#### Plats

Escalope de volaille sauce normande et frites maison

Roulé de filet de porc forestier et poêlée campagnarde

Bavette l'ailou sauce échalote et frites maison

Fromage (en sus en formule complète)

Camembert sur salade croquante

#### Desserts

Panna-cotta aux fruits rouges

Tarte poire-chocolat

Duo glacé

### Menu n°2 Saint-Germer-de-Fly Formule supérieure

#### Apéritif

Kir pétillant et amuse-bouches

#### Entrées

Assortiment de cochonaille : jambon blanc, jambon de pays, rosette, saucisson à l'ail, chorizo, terrine de campagne, beurre, cornichons

Salade périgourdine : salade, magret de canard fumé, gésiers de volaille confits, croutons et noix

Salade César : salade, tomates, croûtons, émincé de poulet, parmesan, sauce César

#### Plats

Dos de lieu noir sauce au beurre citronné et son dôme de riz

Pavé de rumsteak sauce échalote et frites maison

Suprême de volaille sauce forestière et gratin dauphinois

#### Desserts

Tarte normande et boule de glace vanille

Mousse au chocolat maison

Délice de fruits rouges et son coulis

### Menu n°3 Saint-Germer-de-Fly Formule simple

#### Apéritif

Kir normand et canapés

#### Entrées

Ficelle Picarde

Terrine maison

Salade de gésiers

#### Plats

Roti de veau sauce forestière

Dos de colin sauce crevettes

Poulet au cidre

#### Desserts

Saint-Germer aux pommes

Omelette Norvégienne

Moelleux au chocolat

*Menu n°4 Saint-Germer-de-Fly  
Formule complète*

*Apéritif*

Kir Normand et canapés

*Entrées*

Foie gras (1 tranche)  
Gratin de fruits de mer  
Ficelle Picarde

*Plats*

Saumon sauce échalote  
Filet de porc aux girolles  
Poulet au cidre

*Fromage*

Assiette de 3 fromages et salade

*Desserts*

Saint-Germer aux pommes  
Omelette Norvégienne  
Moelleux au chocolat

*Menu n°5 Lachapelle-aux-Pots  
Formule gourmande (menu unique)*

*Apéritif*

Kir breton cassis

*Entrée*

Salade périgourdine : salade, tomates, maïs, gésiers  
de volaille, œuf et croûtons

*Plat*

Lasagnes : ricotta et épinards

*Dessert*

Brioche perdue, boule de glace caramel

*Menu n°6 Lachapelle-aux-Pots  
Formule Terre-Mer (menu unique)*

*Apéritif*

Kir cassis maison

*Entrée*

Cassolette Dieppoise : mix de fruits de mer en sauce,  
gratinés

*Plat*

Escalope normande, sauce champignons flambée au  
cidre, écrasé de pomme de terre

*Dessert*

Moelleux chocolat noir, glace vanille et crème anglaise



*Menu n°7 Lachapelle-aux-Pots  
Formule italienne (menu unique)*

*Apéritif*

Prosecco, vin blanc pétillant

*Entrée n°1*

Assiette de charcuteries italiennes  
ou Fritto misto : beignets de calamars et crevettes,  
sauce cocktail

*Entrée n°2*

Penne à la napolitaine, sauce tomate et parmigiano

*Plat*

Escalope de veau à la calabraise, tomates, vin blanc,  
câpres et purée maison

*Dessert*

Tiramisu classico café



# Conditions de vente

## Formulaire d'information standard Forfait hors internet

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme, le Client recevra toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Le Client reçoit un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Le Client peut céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le Client a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, le Client peut obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, le Client peut, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées au Client, sans supplément de prix. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Le Client a aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement du Client est garanti. L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE. Les voyageurs peuvent prendre contact avec CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE - 500 rue Saint-Fuscien - 80095 AMIENS CEDEX 3, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de tourisme du Pays de Bray. Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) (art. L.211.1 et suivants du code du tourisme).

## Formulaire d'information standard Services de voyages par tous moyens

Si vous achetez un service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray sera responsable de la bonne exécution du service de voyage. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable. Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme : le Client recevra toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage. Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage. Le Client reçoit un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant. Le Client peut céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le Client peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le Client a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, le Client peut obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage. En outre, le Client peut, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées au Client, sans supplément de prix. Le Client peut résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème. Le Client a aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage. Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le Client est en difficulté. Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE. Les voyageurs peuvent prendre contact avec CRÉDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE - 500 rue Saint-Fuscien - 80095 AMIENS CEDEX 3, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray. Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) (art. L.211.1 et suivants du code du tourisme).

### Art. 1- PRÉAMBULE

Les présentes conditions particulières de vente régissent les relations entre l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Bray, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme, et ses clients. Ces conditions de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1er janvier 2022. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions générales et particulières de vente proposées par l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray et qui forme, avec les présentes conditions particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

### Art. 2 - DÉFINITIONS

- **Vendeur** : désigne l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray, organisme local de tourisme qui propose à la vente des services de voyages ou forfaits touristiques sur sa zone géographique d'intervention et en dehors dès lors que cela est contractualisé avec le territoire voisin.
- **Client** : désigne la personne qui achète ou réserve et/ou consomme un service de voyage ou forfait touristique.
- **Partenaire** : désigne toute personne productrice ou organisatrice du service de voyage ou du forfait touristique vendue au Client.

- **Contrat** : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur d'une part et le Client, d'autre part et portant sur la réservation ou l'achat d'un service de voyage ou forfait touristique. Le Contrat est composé des formulaires d'information standards applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres au service de voyage ou au forfait touristique sélectionné par le Client.
- **Service de voyage** : désigne une visite sèche achetée par le Client
- **Forfait touristique** : désigne au moins deux types différents de service de voyage aux fins du même voyage (package, circuit)
- **Canal de distribution** : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter un service de voyage ou forfait touristique (téléphone, site internet, accueil physique, newsletter...).
- **Partie** : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.
- **Site** : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : <http://www.ot-paysdebray.fr>

### Art.3 - INFORMATION PRÉALABLE OU PRÉCONTRACTUELLE

#### 3.1 - PORTÉE

Les informations descriptives relatives au service de voyage ou au forfait touristique proposé par le Vendeur et figurant sur le Site ou sur le document (devis) remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engageant le Vendeur.

#### 3.2 - MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

#### 3.3 - PRIX

Le prix du service de voyage ou du forfait touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client. Il correspond au prix du service de voyage ou du forfait touristique, net de TVA.

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation. Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

Les tarifs mentionnés sur les documents sont calculés sur une base de 20 participants. Si le nombre est inférieur à 20 participants, le tarif sera recalculé en fonction du nombre de personnes participant au service de voyage ou au forfait touristique. Ces tarifs sont calculés sur une base hors des dimanches et jours fériés. Les prix des services de voyages ou forfaits touristiques peuvent se voir appliquer une majoration s'ils sont réalisés un dimanche ou un jour férié. Il en va de même pour les prestations dispensées en langues étrangères.

Dans certains cas, une gratuité peut être accordée au chauffeur du car. Celle-ci sera mentionnée dans le document précontractuel.

Des fluctuations d'ordre économique peuvent entraîner des modifications de tarifs et de prestations.

Le prix définitif net de TVA du service de voyage ou du forfait touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

#### 3.4 - FRAIS DE DOSSIER

Des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Vendeur ou du type de service de voyage ou de forfait touristique.

#### Art.4 - RÉVISION DU PRIX

Le prix du service de voyage ou du forfait touristique ne pourra être modifié par le Vendeur après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début du service de voyage ou du forfait touristique. À cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction des paramètres.

#### Art.5 - PROCESSUS DE RÉSERVATION

Un premier devis est envoyé au Client pour acceptation du service de voyage ou forfait touristique. Après réception du devis signé, et pour toute réservation, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions particulières de vente.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet, d'un exemplaire du Contrat contresigné par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et du paiement de la partie du prix (30%) indiquée au Contrat.

Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat ferme lorsque le Vendeur a physiquement encaissé la transaction via un terminal de paiement. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résiliation immédiate du Contrat.

#### Art.6 - PAIEMENT DU SOLDE

Le solde du prix du service de voyage ou du forfait touristique est dû sur facture au plus tard 30 jours après la réalisation du service de voyage ou forfait touristique. En cas de non paiement dans les délais indiqués sur la facture du solde du service de voyage ou forfait touristique, une indemnité forfaitaire de 40€ sera exigée au Client, en plus du montant du solde.

#### Art.7 - BON D'ÉCHANGE ET CARNET DE ROUTE

Dès réception du Contrat signé et du versement de l'acompte, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation du service de voyage ou du forfait touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client est obligatoire.

Un carnet de route sera également envoyé au Client par le Vendeur, en cas de réservation d'un forfait touristique.

#### Art.8 - DURÉE

Le Client signataire du Contrat, conclut pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

#### Art.9 - RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai.

En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

#### Art.10 - RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- Soit imputable au Client,
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture de services de voyage ou forfait touristique compris dans le Contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables (dont conditions sanitaires strictes, liées à une pandémie)
- Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total du service de voyage ou du forfait touristique.

#### Art.11 – ARRIVÉE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange et dans le carnet de route le cas échéant. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir l'Office de tourisme au +33 (0)3 44 82 62 74 ou au +33 (0)6 82 34 52 50, entre 9h30 et 17h30, le jour de la visite. En cas de visite un dimanche ou jour férié, le Client devra prévenir de tout retard le Partenaire dont les coordonnées sont mentionnées sur le carnet de route ou bon d'échange. Le prix des services de voyages ou forfaits touristiques non consommés en raison de ce retard restera dû et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement. Le Vendeur et le Partenaire se gardent le droit d'écarter toute visite pour le Client qui aurait du retard.

#### Art.12 - ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'un service de voyage ou d'un forfait touristique proposé par le Vendeur.

#### Art.13 - MODIFICATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la formation de celui-ci et avant le début du service de voyage ou du forfait touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable (mail, courrier).

#### Art.14 – ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début du service de voyage ou du forfait touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour le service de voyage ou du forfait touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le Contrat et si l'annulation intervient au plus tard 48 h avant le début du service de voyage ou du forfait touristique.
- Si le Vendeur est empêché de fournir le service de voyage ou forfait touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début du service de voyage ou du forfait touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais à aucun dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi.

Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement un service de voyage ou forfait touristique réservé de manière ferme et définitive, est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 14 ci-après.

#### Art.15 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client du service de voyage ou forfait touristique réservé de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. À cet égard, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordé exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48h ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

Frais de résiliation pour un individuel au sein d'un groupe :

Délai avant le début du service de voyage ou forfait touristique:	Frais de résiliation :
De 7 à 2 jours	50 % du prix de la prestation
Moins de 2 jours/non présentation	100 % du prix de la prestation

Frais de résiliation pour le groupe complet :

Délai avant le début du service de voyage ou forfait touristique:	Frais de résiliation :
Plus de 15 jours	-
De 14 à 2 jours	30% du montant total (acompte encaissé)
Moins de 2 jours/non présentation	100 % du montant total

Les frais de résiliation sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation.

#### Art.16 – ASSURANCE ANNULATION EN OPTION

Le Vendeur propose au Client de souscrire à une assurance-annulation pour les groupes de plus de 10 personnes :

- Assureur : Gritchen Affinity
- Pack multirisque – extension COVID (annulation y compris maladies antérieures, interruption d'activités)
- Frais de cotisation TTC : 2.5% de la valeur assurée

Pour une inscription et/ou plus d'informations, se renseigner auprès de l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray. Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résiliation sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

#### Art.17- INTERRUPTION DU SERVICE DE VOYAGE OU FORFAIT TOURISTIQUE

En cas d'interruption du service de voyage ou forfait touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

#### Art.18 - CONDITIONS PHYSIQUES

Certains services de voyages ou forfaits touristiques qui se déroulent en extérieur (notamment randonnée) nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le carnet de route ou, le cas échéant, dans un e-mail d'information.

#### Art. 19 – ANIMAUX

Si le Client souhaite participer au service de voyage ou au forfait touristique en compagnie d'un animal domestique, il doit expressément en faire la demande auprès du Vendeur. En cas d'acceptation de ce dernier, il précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le Vendeur ou Partenaire peut refuser de dispenser le service de voyage ou forfait touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

#### Art. 20 – ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». À défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Le Vendeur met à la disposition du Client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance ; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au Client en même temps que le document d'information préalable. Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

#### Art. 21 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'exécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur sous 48h ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48h suivant l'arrivée.

#### Art.22 - MÉDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

#### Art.23 – PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

#### Art. 24 - DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

La signature du devis entraîne l'acceptation suivante : les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray pour l'envoi d'informations et de newsletters. Le président de la Communauté de communes du Pays de Bray a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données. Le traitement est nécessaire au respect de l'exécution du présent contrat auquel le Client est soumis. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'Office de tourisme Intercommunal du Pays de Bray, Oise tourisme, ADN tourisme.

Les données sont conservées pendant 5 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas à l'exécution contrat.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : [contact@cc-paysdebray.fr](mailto:contact@cc-paysdebray.fr). Consultez le site [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

#### Art. 25 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTE DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées par le Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

#### Art. 26 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français.

#### IDENTITÉ DU VENDEUR – ASSURANCE RCP – GARANTIE FINANCIÈRE

Informations relatives au Vendeur :

Raison sociale : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE BRAY

Forme juridique : Régie intégrée

N° SIRET : 246 000 913 000 52

Code APE : 751 A

N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : IM060120015

Adresse : 1 Place de l'Abbaye – 60850 Saint-Germer-de-Fly

Téléphone : +33 (0)3 44 82 62 74 / +33 (0)6 82 34 52 50

Assurance RCP : le Vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) auprès de Groupama Paris Val de Loire afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que le Vendeur peut encourir.

Garantie financière : le Vendeur justifie d'une garantie financière souscrite auprès de Crédit Agricole Brie Picardie qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage...) en cas de défaillance financière du Vendeur.

Date d'entrée en vigueur des présentes conditions particulières de vente : 1er janvier 2024.

## Office de tourisme intercommunal du Pays de Bray

1 place de l'Abbaye - 60850 SAINT-GERMER-DE-FLY

+33 (0)3 44 82 62 74

+33 (0)6 82 34 52 50

[www.ot-paysdebray.fr](http://www.ot-paysdebray.fr)

